GROUPE PARTOUCHE
Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
Au capital de 192.540.680 €uros
Siège social : 141 bis rue de Saussure - 75017 PARIS
RCS PARIS 588 801 464

RAPPORT ANNUEL DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 14 AVRIL 2021

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L225-100 du Code de Commerce, nous vous soumettons un rapport afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 octobre 2020, et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I.- PRINCIPALES EVOLUTIONS DE PERIMETRE ET D'ACTIVITE

Covid-19

L'examen de la situation financière et du résultat de l'exercice est fortement impacté par les deux faits marquants suivants (se reporter respectivement aux notes 1 et 2.1.2 de l'annexe aux états financiers consolidés pour de plus amples détails) :

• la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 qui a contraint le Groupe à arrêter l'ensemble de ses activités à deux reprises, pour une durée cumulée de l'ordre de trois mois sur l'exercice, à l'exception des jeux online et paris sportifs en Belgique. Toutes les mesures nécessaires de nature à préserver les établissements du Groupe et à limiter les conséquences économiques inévitables générées par cette situation de crise brutale et imprévisible ont été prises.

• la première application de la norme IFRS 16, « Contrats de location ».

Sortie du plan de sauvegarde

Suite aux refinancements bancaire et obligataire intervenus fin octobre 2019, Groupe Partouche a remboursé le 24 octobre 2019 l'intégralité des sommes dues au titre du crédit syndiqué traité sous plan de sauvegarde. Par jugement en date du 4 novembre 2019, le Tribunal de commerce de Paris a ainsi pu constater la bonne exécution et la sortie du plan de sauvegarde avec 3 ans d'avance. Pendant toute la période d'exécution du plan de sauvegarde, Groupe Partouche a respecté scrupuleusement les stipulations de celui-ci.

Périmètre de consolidation

Les évolutions notables du périmètre de consolidation du Groupe pour l'exercice 2020 sont les suivantes :

• l'entrée dans le périmètre de cinq sociétés mises en équivalence : Groupe Partouche SA a acquis 15 % de la société La Pensée Sauvage Lifestyle, qui détient 100% des titres des sociétés : La pensée Sauvage, La pensée Sauvage Cévennes, la SCI Pierre Blanche et la SCI Plan B. La société La Pensée Sauvage Lifestyle et ses quatre filiales sont consolidées par mise en équivalence avec une date d'entrée au 1er janvier 2020.

• l'acquisition, le 29 mai 2020, par Groupe Partouche SA de 95% des titres de la société Club Berri SAS, détentrice d'un bail pour les locaux accueillant le « Club Berri », un des huit clubs de jeux parisiens.

• en date du 31 octobre 2020, la restructuration par apports partiels d'actifs des activités de la Société Touristique, Thermale et Hôtelière de Divonne (TTH Divonne) autour des sociétés distinctes d'exploitation des activités de casino, d'hôtel et de golf. Cette opération, partiellement finalisée à la clôture de l'exercice, n'a pas eu d'impact sur les états financiers de l'exercice.

II.- ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 OCTOBRE 2020 (cf. chapitre 9.1.2 du document d'enregistrement universel 2020 pour les points 1 à 4) ET AUTRES INFORMATIONS REQUISES

ACTIVITÉ DU GROUPE

Sur l'exercice clos le 31 octobre 2020, le chiffre d'affaires consolidé publié du Groupe Partouche atteint 343,5 M€ contre 433,5 M€ en 2019, en repli de -20,8 %.

EN M€	2020	2019	VARIATION
Premier trimestre	126,7	116,6	+8,6 %
Deuxième trimestre	56,9	105,3	-46,0 %
Troisième trimestre	66,0	104,9	-37,1 %
Quatrième trimestre	93,9	106,7	-12,0 %
Chiffre d'affaires total consolidé	**343,5**	**433,5**	**-20,8 %**

1. Synthèse de l'activité en 2020

La construction du chiffre d'affaires est détaillée dans le tableau suivant :

EN M€			2020	2019	VARIATION	ÉVOLUTION
	France		81,8	99,4	(17,7)	(17,8)) %
	Étranger (*)		58,0	46,6	11,4	24,6 %
PBJ DE CONTREPARTIE ET DE CERCLE			139,7	146,0	(6,2)	(4,3) %
% DU PBJ REEL			26,6 %	21,7 %		
	France		342,4	461,5	(119,1)	(25,8) %
	Étranger		43,6	65,2	(21,6)	(33,1) %
PRODUIT BRUT MAS			386,0	526,7	(140,7)	(26,7) %
% DU PBJ REEL			73,4 %	78,3 %		

	France		424,1	560,9	(136,8)	(24,4) %
	Étranger		101,6	111,7	(10,1)	(9,1) %
PRODUIT BRUT DES JEUX (TOTAL)			525,7	672,7	(146,9)	(21,8) %
	France		216,1	296,5	(80,4)	(27,1) %
	Étranger		26,7	38,1	(11,3)	(27,9) %
PRELEVEMENTS GROUPE			242,8	334,6	(91,8)	(27,4) %
	France		50,9 %	52,9 %		
	Étranger		26,3 %	34,1 %		
TAUX DE PRELEVEMENT			46,2 %	49,7 %		
	France		208,1	264,4	(56,3)	(21,3) %
	Étranger (**)		74,9	73,7	1,2	1,6 %
PRODUIT NET JEUX			282,9	338,1	(55,1)	(16,3) %
	France		60,0	94,0	(34,0)	(36,2) %
	Étranger		2,7	4,8	(2,1)	(43,4) %
CA HORS PNJ (*)**			62,7	98,8	(36,1)	(36,5) %
	France		(2,2)	(3,4)	1,2	35,2 %
	Étranger					
PROGRAMME DE FIDÉLISATION			(2,2)	(3,4)	1,2	35,2 %
	France		265,9	355,0	(89,1)	(25,1) %
	Étranger		77,6	78,5	(0,9)	(1,2) %
CHIFFRE D'AFFAIRES			343,5	433,5	(90,0)	(20,8) %

(*) Le PBJ de la filiale de paris sportifs belge CKO Betting est inclus dans le PBJ de contrepartie et de cercle Étranger

(**) Les PNJ des filiales belges de jeux online d'Ostende et de paris sportifs de CKO Betting sont inclus dans le PNJ étranger pour respectivement 23,3 M€ (contre 12,5 en 2019) et 20,5 M€ (contre 16,4 M€ en 2019).

(***) Hors impact du programme de fidélisation.

PRODUIT BRUT DES JEUX DU GROUPE

Après un début d'exercice marqué par une très bonne dynamique jusqu'à la mi-mars, l'activité du Groupe a été brutalement stoppée par un premier confinement engendré par la pandémie

de Covid-19, avant de reprendre de manière tout à fait satisfaisante en juin. La fin de l'exercice s'est illustrée par la fermeture progressive des casinos sur le mois d'octobre 2020.

Ainsi, le PBJ s'est inscrit en baisse sur l'exercice pour atteindre 525,7 M€, contre 672,7 M€ en 2019. Ce recul est imputable au repli du PBJ des machines à sous (-26,7 %), du PBJ des jeux traditionnels en France (-17,8 %) tandis que le PBJ des jeux traditionnels à l'étranger progresse (+24,6 %) porté par le bond des jeux online et paris sportifs en Belgique (+51,1 %).

ACTIVITÉ DES JEUX EN FRANCE

En raison des différentes fermetures des casinos français, le PBJ réalisé en France s'élève à 424,1 M€ contre 560,9 M€ l'exercice précédent, en retrait de 24,4 % (-136,8 M€).

Le PBJ des machines à sous (-25,8 % à 342,4 M€) souffre davantage de la fermeture des établissements que le PBJ des jeux traditionnels (-17,8 % à 81,8 M€) qui résiste mieux grâce à l'attrait toujours croissant des jeux traditionnels sous leur forme électronique (-5,0 % à 50,4 M€). Leur poids prépondérant continue de progresser et représente 61,6 % des jeux traditionnels, contre 53,4 % sur l'exercice précédent.

Au sein de cette tendance globale, il y a lieu de noter les évolutions individuelles suivantes :

• Le casino PleinAir de La Ciotat, dont la baisse de PBJ est contenue (-14,0 %), grâce à sa configuration en extérieur rassurante vis-à-vis du Covid-19 ;

• Le casino de Pornic continue de profiter de son nouvel emplacement depuis fin novembre 2018 : après une progression exceptionnelle de 60,3 % sur l'exercice 2019, son PBJ ne recule que de 14,1 % ;

• Enfin, le casino de Boulogne a cessé son activité fin juin 2019 suite au non renouvellement de sa DSP, amputant le PBJ global de 4,6 M€.

Le parc des machines à sous exploitées au sein des casinos français est en baisse (-2,9 %) et s'élevait, à la clôture de l'exercice, à 4 959 unités contre 5 108 unités en 2019, tandis que celui des roulettes anglaises électroniques monte en puissance (+17,2 %) et s'étend à 1 168 terminaux contre 997 terminaux en 2019

ACTIVITE DES JEUX A L'ETRANGER

Le PBJ réalisé à l'étranger s'inscrit en repli contenu de 9,1 % (-10,1 M€) grâce au PBJ online (casino et paris sportifs) en Belgique et se décompose ainsi :

EN M€	2020	2019	VARIATION	%
PBJ casinos physiques	52,5	79,2	(26,8)	(33,8) %
PBJ online et paris sportifs	49,1	32,5	16,6	51,1 %
PBJ étranger	**101,6**	**111,7**	**(10,1)**	**(9,1) %**

Le PBJ des casinos physiques s'inscrit en recul de 33,8 % en raison de l'évolution des casinos suisses : le PBJ total des casinos de Meyrin et Crans-Montana enregistre une baisse cumulée de 19,8 M€ (-30,9 %) qui bénéficie d'un effet de change favorable sans lequel le recul atteindrait -33,8 %. Le PBJ online (casino et paris sportifs en Belgique) connaît une nouvelle progression vigoureuse de 51,1 %.

PRODUIT NET DES JEUX

Les prélèvements de l'État et des Communes sur le PBJ enregistrent une baisse de 27,4 % à 242,8 M€ (France et étranger), le taux de prélèvement enregistrant un recul à 46,2 % (contre 49,7 % en 2019), favorisé par le faible taux de prélèvement s'appliquant aux jeux online et paris sportifs en Belgique qui montent en puissance ainsi que par la progressivité des barèmes de prélèvements.

Le produit net des jeux pour l'ensemble du Groupe s'inscrit à 282,9 M€, en recul de 16,3 % par rapport à 2019. On notera que le PNJ à l'étranger affiche une hausse de 1,6 %.

CHIFFRE D'AFFAIRES HORS PRODUIT NET DES JEUX (HORS IMPACT DU PROGRAMME DE FIDELISATION)

Le chiffre d'affaires hors produit net des jeux affiche un repli de 36,5 % (-36,1 M€). La ventilation est la suivante :

AU 31 OCTOBRE, EN M€	2020	2019	VARIATION	%
Casinos	49,1	75,9	(26,8)	(35,4) %
Hôtels	4,6	8,5	(3,9)	(45,6 %)
Autres	9,0	14,4	(5,4)	(37,3) %
CA hors PNJ	**62,7**	**98,8**	**(36,1)**	**(36,5) %**

Les activités annexes des casinos, soit essentiellement la restauration, reculent significativement de 26,8 M€. A fin février 2020, après quatre mois d'exercice, l'activité de restauration des casinos affichait une progression très satisfaisante de 16,8 %, stoppée par le confinement et la fermeture des casinos entre le 14 mars et le 2 juin 2020. Contrairement aux jeux, l'activité de restauration n'a que faiblement repris au cours des mois suivants, en raison des protocoles sanitaires à respecter, puis a également souffert du couvre-feu instauré à partir de septembre et de l'interdiction de servir les clients.

L'activité du secteur hôtelier est en retrait de 45,6 %. Alors que ce secteur n'a pas été frappé par une décision administrative de fermeture, il a été fortement pénalisé par un taux d'occupation très faible lié au confinement et aux restrictions de déplacement. L'hôtel Aquabella à Aix-en-Provence, après une forte hausse de son activité sur les quatre premiers mois de l'exercice (+23,2 %), n'a rouvert que le 11 juillet 2020 après achèvement de la phase principale de ses travaux de rénovation. L'hôtel Cosmos à Contrexéville a pâti de la fermeture des thermes de la ville et n'a ouvert ses portes que 3 mois, du 1er juillet à fin septembre.

Enfin, le repli du secteur « Autres » concerne principalement le restaurant Le Laurent à Paris et la Plage 3.14 à Cannes pour les mêmes raisons que celles évoquées ci-dessus.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires total de l'exercice est impacté à hauteur de -2,2 M€ par le programme national de fidélisation de la clientèle, comptabilisé conformément à l'interprétation IFRIC 13 (impact -3,4 M€ en N-1).

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le chiffre d'affaires consolidé total du Groupe s'inscrit en forte baisse de 20,8 % (- 90,0 M€) pour atteindre 343,5 M€.

2. Résultats consolidés

Résultat opérationnel courant / Performance sectorielle

Pour la première fois de son histoire, le résultat opérationnel courant (ROC) du Groupe bascule dans le rouge, à -8,3 M€ enregistrant une forte baisse de 41,7 M€, pénalisé par la crise sanitaire de la Covid-19, sous l'influence des trois secteurs réunis *(cf. Présentation de la performance sectorielle en note 4.1 du chapitre 20.2.1 « États financiers consolidés annuels »)*. Sans prise en compte de la 1ère application de la norme IFRS 16, le ROC se serait élevé à -7,9 M€.

Le ROC du secteur casinotier reste positif et atteint 1,4 M€, en recul de 36,9 M€, affecté par les différents épisodes de fermeture des casinos du Groupe. L'activité de ce secteur s'inscrit en baisse avec une variation du chiffre d'affaires de -84,8 M€ (-21,5 %), subissant de plein fouet l'effet des fermetures et pénalisée par la sortie du périmètre du casino de Boulogne sur l'exercice complet. S'agissant des charges opérationnelles, elles diminuent de 47,9 M€ et comprennent notamment :

• un recul significatif des charges de personnel (36,3 M€) en raison de la mise en chômage partiel de l'essentiel des collaborateurs du Groupe au cours des fermetures d'exploitation ;

• un recul significatif des charges externes de 20,1 M€, commenté dans l'Analyse par composantes de charges ci-après

• une augmentation des amortissements et dépréciations sur immobilisations de 10,9 M€, ramenée à 1,2 M€ après neutralisation de l'impact de l'application de la nouvelle norme IFRS 16, en liaison avec le programme de rénovation du parc de casinos en cours, et comprenant notamment le site d'Aix-en-Provence.

Le ROC du secteur hôtelier pâtit également des effets de la pandémie et se détériore à -2,8 M€.

Enfin, le ROC du secteur « Autres », négatif de 7,0 M€, enregistre un repli de 3,2 M€, lié d'une part à la campagne de publicité accompagnant le lancement de Pasino Bet (site de paris sportifs en ligne qui a démarré en septembre 2019) pour 1,1 M€ et d'autre part à la présence sur l'exercice précédent d'un produit non récurrent de 1,5 M€ (reprises de provisions non consommées).

Résultat opérationnel courant / Analyse par composante de charges

Les achats et charges externes reculent de 21,4 M€ (-13,7 %), principalement impactés par :

• les achats de matières et les frais de publicité / marketing en recul de respectivement 9,9 M€ (-23,9 %) et 4,6 M€ (-23,2 %) en lien direct avec la fermeture des établissements et la baisse du chiffre d'affaires des activités annexes ;

• une diminution des charges de loyers et redevances de crédit-bail de 13,9 M€, dont 13,2 M€ dus à l'application à compter de l'exercice 2020 de la norme IFRS 16 ;

• en sens inverse, l'évolution à la hausse des charges de sous-traitance (+11,0 M€), principalement liée (i) à l'augmentation des charges attachées aux licences online en Belgique, soit +13,3 M€ de charges corrélativement à la hausse de 14,8 M€ de chiffre d'affaires généré par cette activité (casino online et paris sportifs) ; et (ii) aux économies de sous-traitance (gardiennage, nettoyage) réalisées compte tenu de la fermeture des établissements ;

Les impôts et taxes sont en diminution passant de 16,2 M€ en 2019 à 14,0 M€ en 2020, soit -13,9 %.

Les charges de personnel s'élèvent à 136,6 M€, en recul de 40,2 M€ (-22,7 %) suite notamment aux indemnités perçues au titre du chômage partiel dont bénéficie le Groupe, auxquelles s'ajoutent les économies de cotisations patronales générées et exonération / aides obtenues dans le cadre des mesures d'aide aux entreprises mises en place par le gouvernement face à la crise sanitaire. Par ailleurs, la prime Macron n'a pas été renouvelée cette année (impact +0,4

M€) et l'impact net induit par la suppression du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) s'élève à -0,9 M€.

Les amortissements et dépréciations sur immobilisations progressent de 14,5 M€ soit 32,9 %, pour atteindre 58,7 M€, essentiellement impactés par l'application de la norme IFRS 16 sur l'exercice (+13,6 M€). Par ailleurs, on notera un ralentissement de la politique d'investissements soutenue de ces dernières années, entravée par la crise sanitaire.

Les autres produits et charges opérationnels courants représentent une charge nette de -7,4 M€, en hausse de 0,9 M€, en liaison avec une évolution défavorable des variations de provisions.

A noter que les variations du résultat opérationnel courant ci-dessus incluent les deux éléments particuliers suivants :

- un accroissement des charges de Pasino Bet (+1,1 M€), essentiellement dû aux frais de publicité, suite à son lancement en septembre 2019 ;
- les coûts relatifs au démarrage du « casino online » en Suisse, intervenu après clôture en novembre 2020 (+1,0 M€ de frais de publicité et +1,0 M€ de charges de personnel).

Résultat opérationnel non courant

Le résultat opérationnel non courant est une charge de -3,7 M€ contre -1,5 M€ en 2019. Il prend en compte les évolutions suivantes :

• une baisse significative des autres produits et charges opérationnels non courants (+0,1 M€ contre -2,3 M€ en N-1) liée : à la présence dans le résultat de l'exercice précédent, de coûts relatifs à la restructuration du Pasino d'Aix-en-Provence et à l'arrêt temporaire de l'activité de l'Hôtel 3.14 à Cannes, et de commissions et frais attachés au refinancement du Groupe Partouche ; ainsi qu'à un moindre impact en 2020 de la marge constatée au titre de l'avancement de la promotion immobilière de l'ancien bâtiment d'exploitation du casino de La Grande-Motte, dont la livraison initialement prévue en 2020 a été décalée à 2021 ;

• aucune cession n'a été réalisée sur cet exercice, alors que l'exercice 2019 avait été marqué par la cession des trois sociétés du pôle « Mise en équivalence » Palm Beach Cannes Côte d'Azur / Cannes Balnéaire ;

• une dépréciation des écarts d'acquisition de 3,8 M€, contre 2,2 M€ en 2019, concernant essentiellement en 2020 le restaurant SEGR Le Laurent (-2,4 M€) affecté par une période de fermeture prolongée en raison de la crise sanitaire et les casinos d'Andernos (-0,6 M€) et du Val André (-0,8 M€).

Résultat opérationnel

Compte tenu de ces éléments, le résultat opérationnel de l'exercice s'élève à -12,1 M€ contre 31,9 M€ en 2019.

Le résultat financier représente une charge nette de 1,9 M€ contre un produit net de 0,1 M€ en 2019 qui était la conséquence d'un produit financier exceptionnel. L'application de la norme IFRS 16 compte pour 1,2 M€ de cette charge, tandis que la baisse des frais financiers nets hors IFRS 16 se poursuit malgré une augmentation de l'endettement brut. Ceux-ci bénéficient de la réduction du coût de l'endettement financier (0,7 M€ par rapport à N-1) grâce au refinancement du Groupe intervenu en octobre 2019.

Le résultat avant impôt est une perte de -13,9 M€ contre un bénéfice de 32,0 M€ en 2019.

La charge d'impôt (CVAE incluse) du Groupe est une charge de 1,2 M€ contre 6,7 M€ en 2019. Elle comprend un impôt de CVAE de 2,8 M€ et un impôt sur les bénéfices (impôts différés inclus) qui est un produit de 1,6 M€. Ce dernier inclut la variation des impôts différés et la charge des impôts exigibles, en diminution marquée en raison de l'arrêt d'activité du Groupe au printemps 2020.

Ainsi, le résultat après impôt s'établit à -15,1 M€ contre 25,3 M€ en 2019.

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence représente une charge de 0,1 M€, contre 0,3 M€ en 2019.

En conséquence, le résultat net est une perte de 15,2 M€ après un bénéfice de 25,0 M€ en 2019. Dans ce résultat net, la part du Groupe représente -17,4 M€ contre + 18,6 M€ pour l'exercice précédent. L'impact de l'application de la norme IFRS 16 sur le résultat net consolidé s'élève à -1,5 M€.

3. Bilan

L'actif du bilan consolidé enregistre les variations remarquables suivantes :

• Une hausse des actifs non courants de 49,4 M€ en raison notamment :

◦ de l'impact de la première application de la norme IFRS 16 (+54,4 M€), auquel s'ajoutent les mouvements de l'actif net immobilisé retraité selon la nouvelle norme (acquisitions, dotations aux amortissements…), dont les principaux sont :

- un volume d'investissements (hors retraitement IFRS16) de +33,4 M€,
- des dotations aux amortissements (hors retraitement IFRS16) de -44,5 M€
- et de mises au rebut engendrées par les travaux de rénovations réalisés principalement à Aix-en-Provence, Pornichet, Cabourg, Bandol et la Plage 3.14 ;

◦ de la prise de participation dans les sociétés mises en équivalence du pôle La Pensée Sauvage (+ 2,3 M€),

◦ de la diminution du poste « Écarts d'acquisition » pour 2,2 M€, liée à la dépréciation enregistrée sur l'exercice (3,8 M€, principalement au titre du restaurant le SEGR Le Laurent), et au nouvel écart d'acquisition constaté sur le Club Berri acquis sur l'exercice (+1,6 M€) ;

• Une hausse des actifs courants de +18,3 M€ principalement due à une épargne de trésorerie active de +19,3 M€ corrélée à la mise à disposition d'un Prêt Garanti par l'État d'un montant de 19,5 M€.

Au passif, les capitaux propres du Groupe, intérêts minoritaires inclus, reculent de 20,0 M€ et s'élèvent à 371,9 M€ après résultat déficitaire de l'exercice de 15,2 M€.

La dette financière augmente de 85,4 M€ sous l'effet conjugué de :

• l'enregistrement des dettes de loyers au titre de l'obligation de paiement des loyers, prévu dans la nouvelle norme IFRS 16 (74,3 M€ de dette IFRS 16 en clôture, incluant entre autres 54,3 M€ d'impact de 1ère application de la norme, la mise en place d'un nouveau crédit-bail immobilier de 11,2 M€ pour les locaux du siège du Groupe, traité en dettes financières selon cette norme, et le crédit-bail-immobilier de Pornic, déjà positionné en dettes financières au titre de l'ancienne norme IAS 17) ;

• la souscription d'un Prêt Garanti par l'Etat à hauteur de 19,5 M€ et de nouveaux crédits pour 12,6 M€ ;

• l'échéance trimestrielle du crédit syndiqué réglée le 31 janvier 2020 à hauteur de -2,7 M€, les autres échéances dues au cours de l'exercice ayant été reportées en 2026, ainsi que le remboursement d'autres emprunts bancaires pour -4,4 M€ ;

• le report des échéances (en capital et, pour une majorité, en intérêts) de 12 mois des dettes bancaires du Groupe et de 6 mois des crédits-baux immobiliers.

La structure financière du Groupe, qui reprend les agrégats définis avec les partenaires obligataires et bancaires pour suivre l'évolution de l'endettement net, peut être synthétisée ainsi :

EN M€ AU 31 OCTOBRE	2020	2019
Capitaux propres	371,9	391,9
Ebitda consolidé (*)	39,8	75,7
Endettement brut (**)	194,7	159,3
Trésorerie nette des prélèvements	103,1	86,6
Endettement net	91,5	72,8
Ratio Endettement net / Capitaux propres (« gearing »)	0,2x	0,2x
Ratio Endettement net / Ebitda consolidé (« effet de levier »)	2,3x	1,0x

() L'EBITDA consolidé utilisé pour le calcul de « l'effet de levier » est calculé sur une période de 12 mois glissant, selon l'ancienne norme IAS 17 (c'est-à-dire avant application de la norme IFRS 16).*

*(**) La notion d'endettement brut comprend les emprunts obligataires, les emprunts bancaires et crédit-baux retraités selon l'ancienne norme IAS 17, les intérêts courus, les emprunts et dettes financières divers, les concours bancaires et les instruments financiers.*

4.Évènements récents et perspectives

Covid-19

Les fermetures des casinos français se sont égrenées sur le mois d'octobre 2020 jusqu'à leur fermeture complète le 29 octobre 2020 à minuit. A l'étranger, le casino de Crans-Montana (Suisse) a refermé ses portes le 21 octobre 2020 au soir, celui d'Ostende (Belgique) le 28 octobre 2020 et celui de Meyrin (Suisse) le 1er novembre 2020. Néanmoins, les jeux online et paris sportifs en Belgique ainsi que les nouveaux jeux online en Suisse restent actifs. Concernant les activités hors-jeux, seuls les hôtels d'Aix-en-Provence (l'Aquabella) et de Forges-les-Eaux sont restés ouverts.

Ce deuxième épisode de fermeture a poussé le Groupe à reprendre toutes les mesures utiles afin de préserver ses établissements et limiter les conséquences économiques inévitables générées par cette situation de crise brutale et imprévisible, notamment, la demande d'un nouveau Prêt Garanti par l'État et l'utilisation des dispositifs d'aide mis en place par le gouvernement (activité partielle, exonération de charges sociales, Fonds de Solidarité, etc.).

La reprise satisfaisante de nos activités à l'issue du premier confinement est un élément déterminant, malgré les nécessaires mesures sanitaires mises en place, dans la confiance que le Groupe a sur sa capacité à redémarrer son activité de manière optimale.

Lancement Pasino.ch en Suisse

Conçue comme le prolongement du Casino du Lac Meyrin (Genève), PASINO.ch invite, depuis le 17 novembre 2020, les joueurs résidant en Suisse à découvrir en ligne son offre complète de jeux de Casino en argent réel, ses machines à sous et son univers de tables de jeux avec croupiers en direct. Cette offre en ligne réglementée par la Commission fédérale suisse des maisons de jeu (CFMJ), offre une expérience unique, tant par son service clientèle premium accessible 24/7 que par son environnement innovant et sécurisé.

Ostende

Le conseil d'État Belge a finalement validé le choix de la commune d'Ostende de confier la gestion du casino au candidat concurrent. La concession actuelle expire le 31 juillet 2021.

Groupe Partouche a engagé diverses procédures tendant à faire valoir ses droits sur le bail des locaux qui a été consenti jusqu'en 2029 et en contestation de l'Arrêté Royal de 2002 qui a aligné rétroactivement les délégations longues, comme celle d'Ostende, sur la durée maximale des nouvelles délégations (20 ans), réduisant ainsi de 8 ans la concession dont le Groupe est titulaire.

Ces procédures pourraient ouvrir droit à indemnisation.

Il est à noter, par ailleurs, que le Groupe a signé avec la commune de Middelkerke la concession du casino qui a été remportée et qui débutera le 1er juillet 2022.

Exploitations

Le casino de Royat a fait l'objet d'une importante rénovation ayant pour but de recentrer l'activité principale, le jeu, au plus près des clients, en améliorant significativement le parcours utilisateur. Des écrans géants ont été installés dans la rotonde accueillant le public, garantissant une immersion totale dans des univers de contenus très variés. Initié en novembre 2018, le chantier a pris fin en décembre 2020

Après la rénovation de toutes ses chambres en 2019 et de son restaurant avec sa terrasse bio-climatique, ses cuisines et la création de quatre suites dans son belvédère sur l'exercice 2020, l'attention de l'hôtel Aquabella se porte sur ses parties communes. L'achèvement complet des travaux est prévu pour janvier 2021.

Le casino de Bandol développe son offre de jeux sur toute la superficie du casino en proposant deux ambiances différentes : l'une centrée sur les machines à sous et l'autre, plus festive, autour des jeux traditionnels électroniques. Le restaurant sera également rénové ainsi que sa cuisine. La livraison est prévue en avril 2021.

Dans le cadre du renouvellement de sa DSP, Hyères procède à la rénovation de son hôtel, de l'auditorium et de la salle de jeux qui sera doublée et s'étendra sur tout le rez-de-chaussée. L'achèvement des travaux est attendu courant 2024.

Des rénovations d'établissements sont également prévus sur l'exercice 2020/2021 à La Tour Salvagny et sur l'exercice 2021/2022 à Annemasse.

La rénovation du parc des établissements du Groupe se poursuivra donc au cours de l'exercice 2020/2021. Groupe Partouche se concentrera particulièrement sur le suivi de ces chantiers et sur les mesures d'adaptation nécessaires afin de préserver la rentabilité opérationnelle du Groupe.

Fort d'un outil rénové et performant, le Groupe sera ainsi armé pour profiter au mieux de l'évolution favorable de son environnement économique.

5. Description des principaux risques et incertitudes et indications sur l'utilisation des instruments financiers

La description des principaux risques et incertitudes sont décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » du document d'enregistrement universel du Groupe Partouche 2020.

Concernant les indications à fournir sur l'utilisation des instruments financiers, voir chapitre 4.3.2 « Risques de taux d'intérêts » du document d'enregistrement universel du Groupe Partouche 2020.

6. Activités en matière de recherche et de développement

Le groupe Partouche n'a pas d'activité en matière de recherche et développement dans ses activités casinos et hôtels.
Néanmoins, sa filiale Appolonia concentre ses moyens pour développer les systèmes d'informations dédiés aux casinos dans un souci constant de l'amélioration de la relation client et d'optimisation des coûts.

7. Participation des salariés au capital

Le personnel ne détient aucune action dans le capital de la société dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise, selon la définition de l'Article L.225-102 du code de commerce au dernier jour de l'exercice soit au 31 Octobre 2020.

8. Répartition du capital social

Cf Chapitre 18.1 « Répartition du capital et des droits de vote » du document d'enregistrement universel du Groupe Partouche 2020.

9. Sanctions anticoncurrentielles

Il n'existe aucune sanction anticoncurrentielle dans le domaine d'activité de la société.

10. Déclaration de performance extra-financière et RSE

En vertu des dispositions du code du commerce, nous avons établi une déclaration de performance extra-financière conformément à l'ensemble des protocoles internes de reporting RSE. Cette déclaration est présentée au Chapitre 17 du document d'enregistrement universel 2020.

Les informations contenues dans le Chapitre 17.10 du document d'enregistrement universel font l'objet, conformément à la loi d'une vérification réalisée par la société COMPTA DURABLE SAS, organisme tiers indépendant agrée, qui a délivré le 8 janvier 2021 un rapport regroupant :

- une attestation de conformité des déclarations de performance extra-financière de notre société, qui conclut : « *Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la conformité de la déclaration de performance extra-financière* ».

 »
- un avis motivé sur la sincérité des informations RSE de la société, qui conclut : « *Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à*

*remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère***. »**

y compris l'observation suivante : *« Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur les observations suivantes :*

- *Le premier bilan des gaz à effet de serre présente une vision partielle des émissions du Groupe, il ne prend pas en compte les consommations de gaz dont l'indicateur manquait encore de robustesse pour être publié cette année.*
- *En particulier dans le contexte sanitaire ayant entraîné la fermeture des établissements, le contrôle interne des données RSE sur certains indicateurs n'a pu être appliqué. Par ailleurs, du fait de quelques filiales et en l'absence de procédure écrite, l'homogénéisation des données RSE comporte quelques anomalies..*

11. Risques financiers liés aux effets du changement climatique et mesures prises pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone.

Les risques financiers liés aux effets du changement climatique et les mesures prises pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone sont présentés au chapitre 17 du document d'enregistrement universel 2020.

12. Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques (CIGR) mises en place par la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

L'un des objectifs principaux du contrôle interne est de contribuer à l'assurance que l'information comptable et financière et en particulier les comptes consolidés et sociaux reflètent de façon sincère et objective la situation patrimoniale et l'activité du Groupe et fournissent une identification et une appréciation raisonnable des risques éventuels de toute nature auxquels il est susceptible de faire face.

Les organes de la comptabilité

La direction de la comptabilité organise et planifie l'ensemble des travaux comptables ce qui lui permet d'obtenir une consolidation fiable et cohérente des données ; cela est facilité par l'utilisation de normes et procédures comptables Groupe et d'un processus normalisé d'arrêté des comptes du Groupe et donc applicable aux sociétés d'exploitation du périmètre de consolidation.

En effet, un des objectifs des procédures de contrôle interne mises en place par Groupe Partouche SA, société-mère tête de groupe, est de s'assurer de la fiabilité des comptes consolidés. Des procédures spécifiques portent sur l'élaboration de la consolidation des comptes par le service dédié du siège de Groupe Partouche.

L'ensemble des traitements de consolidation est réalisé au siège sur la base des informations semestrielles et annuelles communiquées par les responsables comptables des filiales.

Un échange d'informations et une communication régulière sont assurés avec les responsables des filiales, ce qui permet une anticipation de toutes les opérations particulières de la période qui toucheraient les filiales.

Un suivi est opéré sur l'état d'avancement des comptabilités, l'homogénéité des traitements

comptables et autres éléments indispensables à la maîtrise de l'information des filiales du périmètre.

Nous pouvons détailler les différentes séquences d'élaboration des états financiers consolidés en mentionnant les principaux contrôles opérés.

La définition du périmètre des sociétés consolidées est réalisée par le suivi des participations détenues par l'ensemble des sociétés du Groupe et validée conjointement avec l'information détenue par le service juridique central du Groupe.

L'évolution des référentiels de consolidation est appréhendée par un suivi permanent des règles régissant l'élaboration des états financiers consolidés, et ce avec l'éventuel concours de conseils extérieurs spécialisés. Ceci permet la mise en œuvre de travaux d'homogénéisation, de mise aux normes des règles Groupe, et de mise en conformité du système d'information avec l'appui des consultants de l'éditeur du système.

Le service consolidation s'assure, à réception des liasses de consolidation des filiales, du respect des règles comptables Groupe, qui permet de garantir l'homogénéité de la présentation des états financiers.

Les filiales disposent, d'une part d'une notice de consolidation pour la production des liasses de consolidation et qui présente les travaux de consolidation à travers les documents et procédures de remontées des informations, et d'autre part des informations de clôture, constituées par le planning des opérations de consolidation et par les informations spécifiques à chaque arrêté.

Enfin, le département financier réalise une veille normative sur tous les sujets susceptibles d'avoir un impact sur les comptes consolidés et centralise à son niveau les sujets remontés des filiales pour analyse technique et prise de décision sur le traitement comptable.

Un plan de comptes aux normes du Groupe est utilisé par les unités d'exploitation, en adéquation avec les dispositions spécifiques relatives à la comptabilité générale des casinos.

Des notes de procédures sont établies par la direction comptable du Groupe à destination des filiales, notamment en raison des spécificités comptables du secteur d'activité.

Ces dispositions permettent d'homogénéiser l'information comptable transmise à Groupe Partouche SA. La direction comptable du Groupe organise et planifie les travaux d'arrêtés des comptes sociaux de Groupe Partouche SA, et élabore un dossier de contrôle annuel et semestriel.

Elle assure le recensement et vérifie la réciprocité des opérations intra-groupe.

Groupe Partouche SA gère et pilote dans une application spécifique dédiée à l'intégration fiscale, le calcul et le suivi de l'impôt Groupe.

Pour les sociétés intégrées fiscalement, les services du siège effectuent un contrôle des états fiscaux établis par les experts comptables.

L'information financière du Groupe est directement issue des progiciels intégrés de comptabilité et de gestion étant précisé que ce dernier repose techniquement sur une base de données unique.

Cela permet au siège de suivre l'évolution de la comptabilité sur son lieu de saisie en temps réel et son intégration une fois par mois vers le progiciel de gestion (reporting).

Le service de consolidation du siège bénéficie d'une expertise continue acquise depuis l'élaboration des premiers comptes consolidés de Groupe Partouche SA.

Les responsables administratifs et financiers des unités d'exploitation ont pour mission d'élaborer les liasses de consolidation, base de l'information comptable et financière transmise au service de consolidation.

Le système d'information utilisé pour l'élaboration de la consolidation est un des produits standards de référence du marché dont la qualité est reconnue. Quelques paramétrages se sont avérés nécessaires pour satisfaire au besoin spécifique du Groupe, et ont été effectués exclusivement par l'éditeur.

La collecte des informations des filiales est assurée par le biais de modules centralisés du système d'information.

Ces modules sont sécurisés, les filiales n'ayant accès qu'aux données de la période d'arrêté, sans pouvoir ne modifier aucun paramétrage.

Les informations comptables arrêtées par les filiales sont interfacées depuis les systèmes d'information comptable vers le système d'information de consolidation centralisé.

L'élaboration de l'information et la communication financière et comptable est assurée par la direction financière.

La direction comptable de Groupe Partouche coordonne et supervise l'organisation de ses services comptables.

Comme ses unités d'exploitation, Groupe Partouche SA utilise un système d'information comptable uniforme.

L'ensemble des systèmes d'exploitation comptables, financiers et de gestion du Groupe font l'objet d'une évolution régulière répondant à des exigences continues du Groupe en matière de fiabilité et de maitrise des données financières.

Une série de contrôles a été mise en place au sein de la plupart des filiales, et en particulier au sein de toutes celles qui exploitent un casino, afin de vérifier les principaux risques inhérents à l'exercice de l'activité et pouvant affecter le processus d'établissement des comptes et les incidences financières qui en résultent.

Il s'agit notamment de contrôles sur l'enregistrement du chiffre d'affaires mensuel, le suivi des investissements, le suivi du recouvrement, le suivi des achats et le contrôle de l'information financière qui remonte de l'ensemble des filiales.

Ces contrôles réalisés mensuellement par l'ensemble des intervenants de la direction comptable et financière des filiales et du Groupe sont de nature à identifier d'éventuels dysfonctionnements.

En dehors des contrôles à proprement parlé, le Groupe veille bien entendu à la formation continue des collaborateurs financiers aux techniques de contrôle modernes et adaptées à l'évolution des exigences du Groupe en la matière.

Enfin, le Groupe assure une évaluation régulière des points de contrôle interne pour vérifier la pertinence des modèles en termes de fiabilité et de sécurité des données financières, garantissant la maîtrise des risques de défaillances de ces contrôles.

Le Groupe procède à un reporting mensuel de ses comptes et à une clôture semestrielle.

Les principaux contrôles mensuels effectués en comptabilité sont les suivants :

- La tenue régulière de la comptabilité ;
- L'équilibre et le contenu des comptes courants entre Groupe Partouche SA et les autres entités du Groupe sont vérifiés par la comptabilité du siège ;
- Les rapprochements bancaires ;
- L'enregistrement correct du chiffre d'affaires.

Par ailleurs, les principaux contrôles effectués par la direction financière sont les suivants :

- La réciprocité des comptes courants à un niveau Groupe est vérifiée ;
- L'analyse mensuelle des résultats des sociétés d'exploitation ;
- Des analyses plus complètes du bilan sont effectuées en avril et en octobre lors de l'arrêté des comptes semestriels et annuels, et une analyse approfondie de tous les postes du bilan, hors bilan et tableau de financement est réalisée et publiée à cette occasion.

En collaboration avec les directions comptables et financières sont effectués mensuellement les contrôles suivants en vue d'assurer la préservation des actifs :

- analyses des marges opérationnelles ;

- analyses des variations budgétaires ;
- analyses des ratios et des coûts ;
- analyse des investissements ;
- analyse du résultat financier ;
- analyse de l'endettement net.

Les organes de gestion

Les services de gestion du siège de Groupe Partouche SA sont les organes de coordination et du contrôle de gestion du Groupe.

Ils s'appuient sur les contrôleurs qui, au sein des filiales, ont la charge de l'élaboration et du suivi des budgets et reporting de leur unité d'exploitation.

Les procédures de contrôle et de suivi des risques mises en place sont les suivantes :

- **Un process budgétaire**

L'ensemble des informations utilisées, dans le processus budgétaire, est traité par un système d'information de référence sur le marché. Cet outil est fondé sur un référentiel unique applicable à l'ensemble des unités, ce qui assure l'homogénéité de l'information. Les unités disposent de modules de saisie centralisés qui alimentent une base de données unique pour le Groupe.

Cette base garantit la fiabilité et la traçabilité des données, grâce notamment à des contrôles et des validations automatisées des données, et d'un ensemble des contrôles spécifiques au métier.

Le process budgétaire est un bon outil de contrôle interne permettant l'analyse des flux financiers.

- **Un reporting mensuel**

À chaque fin de mois, il est fait un reporting à la direction générale. Au cours d'une réunion, les directions concernées présentent l'activité du mois. Une analyse globale du résultat au niveau des sociétés d'exploitation est également réalisée. Ces informations extraites du progiciel de gestion du Groupe sont issues de la comptabilité.

La procédure budgétaire développée par Groupe Partouche SA permet de disposer, pour les unités d'exploitation, de comptes d'exploitation prévisionnels et d'un budget d'investissements.

Les principales étapes du processus budgétaire s'inscrivent dans les séquences suivantes :

- Élaboration en août par les unités d'exploitation de leur budget annuel mensualisé et de leur budget d'investissements ;
- Présentation en septembre et octobre, par les directeurs d'exploitation, des budgets auprès du comité budgétaire, donnant lieu aux ajustements finaux. Une actualisation des budgets peut être opérée en cours de période de référence en cas de modification structurelle des conditions d'exploitation d'une unité. Des indicateurs spécifiques sont définis et des états de synthèse sont élaborés à partir des informations budgétaires afin d'optimiser les analyses.

L'ensemble de ces informations permet d'assurer le suivi, le contrôle et le pilotage des exploitations par leur utilisation des données issues de la procédure de reporting financier et de gestion. La procédure de reporting est fondamentale pour le contrôle des informations comptables, financières et de gestion. Elle permet de disposer par ailleurs d'indicateurs de performance.

Le reporting de remontée des comptes d'exploitation et des investissements engagés permet

d'avoir connaissance des éléments détaillés sur la marche opérationnelle des unités. L'analyse de ces données permet d'engager des actions concertées afin d'assurer l'atteinte des objectifs fixés.

Les organes de la trésorerie et des financements

La direction de la trésorerie et des financements de Groupe Partouche, centralisée au siège a pour mission de garantir la sécurité, la transparence et l'efficacité des opérations de trésorerie et de financement.

Elle a en charge de :

- gérer les ressources financières (financement et placement) afin d'assurer les liquidités du Groupe ;
- assurer le contrôle des charges financières ;
- gérer les flux ;
- quantifier et couvrir les risques financiers ;
- assurer le suivi de la relation bancaire ;
- intervenir comme support auprès des filiales dans leurs choix de gestion et le financement des nouveaux projets.

Afin d'assurer ces missions, les services de la trésorerie et des financements ont défini des règles et procédures Groupe telle qu'une procédure relative aux signatures autorisées sur les comptes bancaires pour limiter les risques de fraude.

Des reportings réguliers hebdomadaires et mensuels permettent d'informer la direction générale du niveau d'endettement et de liquidité du Groupe tant actuel que prévisionnel, du suivi des risques, du délai des opérations de couverture, de l'état de la relation bancaire, etc.

La communication financière

Les services assurant la communication financière sont placés sous la hiérarchie du directeur financier. Ils sont installés au siège et en charge de communiquer aux marchés financiers la stratégie et les résultats de la société.

Chaque année est établi un échéancier récapitulatif de l'ensemble des obligations périodiques de la société en matière de communication financière au marché et aux institutions règlementaires et boursières.

Cet échéancier précise la nature et l'échéance de chaque obligation périodique.

Cet échéancier est diffusé en interne aux équipes concernées.

Les procédures relatives au contrôle de l'information financière et comptable reposent sur :

- les contrôles financiers mensuels de l'ensemble des informations comptables et financières par les directions financières opérationnelles et de la trésorerie ;
- la vérification des comptes par les commissaires aux comptes des informations données dans les rapports semestriels et annuels ;
- enfin, la directrice financière, responsable de la communication financière, identifie les obligations légales et règlementaires applicables en matière de communication sur les risques en collaboration avec les services juridiques.

13. Programme de rachat d'actions propres

Cf. Chapitre 21.1.3 du document d'enregistrement universel 2020 de Groupe Partouche S.A.

Depuis l'assemblée générale du 24 avril 1998, la société s'est dotée d'une autorisation visant au rachat chaque année d'actions propres en application des dispositions de l'article L.225-209

du Code de commerce.

L'assemblée générale ordinaire annuelle du 1er avril 2020 a de nouveau autorisé le Directoire, pour une durée de dix-huit mois, à acquérir des actions de la société, précisant les modalités et les limites de ces rachats.

Il a en particulier été décidé que ces acquisitions ne pourraient être réalisées qu'en vue :

- d'être annulées en tout ou partie, le directoire ayant par ailleurs été autorisé à réduire le capital social ;
- de leur attribution aux salariés et/ou aux mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées, dans les conditions définies par la loi, et selon toute formule permise par la loi, notamment dans le cadre des attributions d'actions visées par l'article L.225-209 alinéa 5 du Code de commerce ;
- de leur conservation en attente d'une remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de favoriser la liquidité et la régularité des cotations de l'action dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie admise par l'Autorité des marchés financiers.

Nous demandons à votre assemblée de renouveler ces autorisations pour une nouvelle durée de 18 mois, soit jusqu'au 14 octobre 2022.

14. Délais de paiement

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions des Articles L. 441-6-1 alinéa 1 et D. 441-4 du Code de commerce, le tableau mentionnant les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients **(annexe 1).**

15. Information sur les opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres

(cf. chap.14.2.2 du document d'enregistrement universel)

Les membres du conseil de surveillance doivent détenir une action. Hors sur ce point, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de l'émetteur.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020 les membres du Directoire ou du Conseil de surveillance n'ont acquis aucune nouvelle action.

16. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ont enregistré des dépenses non déductibles fiscalement (article 39-4 du C.G.I.) pour un montant de 63 650 €

III.- FILIALES ET PARTICIPATIONS

Cf. le document d'enregistrement universel du Groupe Partouche 2020, Chapitre 20.2.2 note 3 « Liste des filiales et participations au 31/10/2020 », et le Chapitre 20.2.2 note 2.3 « Notes sur les participations » qui décrit les principaux mouvements de l'exercice.

IV.-SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE- RESULTATS-AFFECTATION

1. Examen des comptes sociaux de la société holding GROUPE PARTOUCHE SA et résultats

(cf. Chapitre 9.2 du document d'enregistrement universel 2020)

L'exercice d'une durée de douze mois, recouvrant la période du 1er novembre 2019 au 31 octobre 2020 a été principalement marqué par les évènements suivants :

• la clôture du plan de sauvegarde prononcé par le Tribunal de Commerce de Paris par jugement en date du 4 novembre 2020, avec 3 ans d'avance sur son terme prévu ;

• la crise sanitaire qui a conduit à la fermeture de l'ensemble des établissements à deux reprises : une première fois, au printemps 2020, et une seconde fois, tout au long du mois d'octobre 2020. Toutefois, toutes les mesures nécessaires de nature à préserver les sociétés et leur personnel, et à limiter les conséquences économiques inévitables générées par cette situation de crise brutale et imprévisible, ont été prises (pour de plus amples détails, se reporter à la note 1 de l'annexe aux états financiers consolidés) ;

• l'acquisition de 95 % du capital du club de jeux parisien, le Club Berri, pour 0,8 M€ ;

• la création et l'augmentation de capital de la société La Pensée Sauvage Lifestyle pour 2,25 M€. Un emprunt de 2,25 M€ a été souscrit auprès du CIC pour l'apport en capital dans cette dernière ;

Le chiffre d'affaires de l'exercice à 11,2 M€ est essentiellement constitué des redevances versées par les filiales qui représentent 9,4 M€.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 13,6 M€ contre 13,1 M€ en 2019 et les charges d'exploitation à 20,4 M€ contre 20,5 M€ en 2019.

Le résultat d'exploitation est une perte de -6,9 M€, contre -7,4 M€ en 2019.

Le résultat financier est une perte de -13,8 M€ contre -5,9 M€ en 2019. Les produits financiers comprennent seulement 0,1 M€ des dividendes versés par les filiales, compte tenu du contexte, contre 7,9 M€ en 2019. Les intérêts et charges assimilés sont stables. Les produits et charges financiers sont également impactés par les mouvements sur dotations et reprises de provisions sur titres et comptes courants, liés aux filiales dont la situation nette s'est dégradée.

Le résultat exceptionnel est un bénéfice de 0,1 M€, contre 0,5 M€ en 2019 sans opérations remarquables en son sein.

Au titre de la convention d'intégration fiscale, la société a enregistré, pour l'exercice clos au 31 octobre 2020, une charge d'impôt groupe nulle et une économie d'impôt de 6,6 M€ (neutralisation impôt filiales).

Compte tenu de ces éléments, le résultat net de l'exercice est une perte de 14,0 M€, contre 0,8 M€ en 2019.

À l'actif du bilan, l'actif net immobilisé s'élève à 659,1 M€, en augmentation de 3,4 M€ et l'actif circulant atteint 177,3 M€, en hausse de 8,9 M€, en raison principalement de l'augmentation de la trésorerie pour 10,9 M€.

Au passif, les capitaux propres sont en réduction de 14,0 M€ et sont ramenés à 424,3 M€, du fait du résultat de l'exercice (-14,0 M€).

Les emprunts et dettes bancaires progressent de 19,0 M€ par rapport à N-1 du fait notamment de la souscription d'un Prêt Garanti par l'Etat de 19,5 M€ en juin 2020.

Le capital restant dû au titre de la dette bancaire au 31 octobre 2020 s'élève à 84,1 M€, en sus des 35,0 M€ de dettes d'emprunts obligataires remboursables in fine.

Les « Autres dettes » augmentent de 7,2 M€ essentiellement en raison de l'augmentation nette des dettes intragroupe en compte courant, vis-à-vis des filiales.

2. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter les pertes de (13 954 333) € au compte report à nouveau qui après affectation s'élèvera à la somme de 140 805 348€

Conformément aux dispositions de l'Article 243 bis du Code Général des Impôts, et au plan de sauvegarde adopté par jugement du 2 novembre 2014 et modifié par jugement du 8 décembre 2016, nous vous rappelons que l'assemblée générale extraordinaire du 5 septembre 2017 a procédé à une distribution exceptionnelle de dividendes à hauteur de 3.001.283,60 M€, soit un dividende net de 0,31 euros par action.

C'est la seule distribution de dividendes intervenue au titre des trois derniers exercices.

V.- CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-86 DU CODE DE COMMERCE

Compte tenu des dispositions de l'ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014 sur les conventions règlementées, nous vous demandons :

D'approuver les conventions autorisées par le conseil de surveillance au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020 (à l'exception de celles déjà autorisées par votre assemblée générale ordinaire annuelle du 1er avril 2020), ainsi que celles autorisées postérieurement à la clôture, qui ont été portées à la connaissance des Commissaires aux comptes.

Nous vous informons que les conventions suivantes, autorisées par les conseils de surveillance des 10 décembre 2019 et 28 janvier 2020, ont déjà été approuvées par l'Assemblée générale du 1er avril 2020 :

- Autorisation de la résiliation du bail commercial avec la société Financière Partouche
- Autorisation de la cession à Mademoiselle Nastasia PARTOUCHE d'un studio
- Octrois de primes exceptionnelles au Président du Directoire et au Président du Conseil de Surveillance
- Autorisation au Directoire de signer un avenant à la convention conclue avec la société SHAL & CO

Elles n'ont à ce titre pas à être de nouveau soumises au vote de l'Assemblée.

Il n'existe aucune convention réglementée conclue au cours de l'exercice ou postérieurement à la clôture à soumettre à votre approbation.

Nous vous rappelons également les conventions réglementées régulièrement autorisées au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020 :

- ✓ Convention d'intégration fiscale : le conseil a autorisé le 28 janvier 2020, la tacite reconduction de cette convention venue à échéance le 31 octobre 2019 pour une nouvelle période de 5 ans soit jusqu'au 31 octobre 2024.

- ✓ Décision du 12 juin 2018 de prendre en charge par GPSA des frais de surveillance du domicile personnel de Patrick PARTOUCHE à compter du 1er juillet 2018. Le conseil de surveillance a estimé que ces frais devaient être pris en charge par la GROUPE PARTOUCHE, compte tenu de l'association

de son image à celle de Monsieur Patrick Partouche et des fonctions clés occupées par ce dernier

a

- ✓ Convention de gestion centralisée de trésorerie avec Financière Partouche, la S.A. Financière Partouche ayant été autorisée à participer à la convention de gestion centralisée de la trésorerie des sociétés du Groupe avec Groupe Partouche S.A.

- ✓ Convention de conseil en gestion avec SHAL & CO S.A : la société a conclu le 28 décembre 2006 avec la société SHAL & CO S.A. un contrat de conseil en gestion. Un premier avenant à cette convention a été conclu le 28 décembre 2008. Un deuxième avenant a été autorisé par le conseil de surveillance du 28 janvier 2020 et approuvé par l'assemblée du 1er avril 2020, afin de tenir compte de la modification des implantations du Groupe Partouche et de la stratégie actuelle du Groupe. Le conseil de surveillance du 10 mars 2020 autorise la rédaction finale de cet avenant, notamment que le contrat est *« d'ores et déjà renouvelé pour une période de 2 ans, à l'issue de laquelle les parties conviennent d'en rediscuter les termes et conditions »*.

- ✓ Bail avec Financière Partouche S.A : ledit bail, qui avait été conclu au cours de l'exercice clos le 31 octobre 1998 et avait pour objet la location par Groupe Partouche SA des locaux de son siège social, a été amiablement résilié le 19 décembre 2019, suite à autorisation du conseil de surveillance du 10 décembre 2019, en raison de la vente de l'immeuble par Financière Partouche.

- ✓ Conclusion en lieu et place, également autorisée par le conseil de surveillance du 10 décembre 2019, d'un Bail de sous-location portant sur l'intégralité desdits locaux, conclu avec la filiale Partouche Immobilier pour une durée de 12 ans, moyennant le versement d'un loyer annuel hors charges et hors taxes de 787 000 euros (cette modification fait suite à la cession par Financière Partouche des biens immobiliers concernés, à deux bailleurs institutionnels, puis à la souscription d'un crédit-bail immobilier par Partouche Immobilier auprès de ces bailleurs).

- ✓ Activation de la clause de retour à meilleure fortune relative à la convention d'abandon de créance de la Société du grand Casino de Cabourg, à hauteur de 607 729 euros sur l'exercice. Au 31 octobre 2020, le solde de la créance n'ayant pas encore donné lieu à exécution de la clause de retour à meilleure fortune avec cette société, s'élève à 2 244 451 euros.

Enfin, les conventions autorisées au cours des exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé :

- ✓ avec la S.A. Grand Casino du Havre : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 18 503 867 euros ;

- ✓ avec le Casino de la Trinité : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 3 267 000 euros ;
- ✓ avec le Casino de la Tremblade : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 677 846 euros ;
- ✓ avec la SARL Hôtel Cosmos : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 3 516 140 euros ;
- ✓ avec la SA PARTOUCHE INTERACTIVE : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 12 000 000 euros ;
- ✓ avec la SAS société d'exploitation du casino et d'hôtels de Contrexéville : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 550 000 euros ;
- ✓ Convention de subordination de compte courant avec la société SAS Casinos de Vichy « Les 4 Chemins » : la société a conclu le 31 octobre 2012, une convention de subordination de compte courant avec la société Casinos de Vichy « Les 4 Chemins », détenue indirectement à 91,83%. (convention sans exécution depuis la mise en liquidation judiciaire de la société par jugement du 21 février 2017)

Nous vous rappelons enfin que le Conseil de Surveillance a l'obligation de motiver sa décision d'autorisation en justifiant de l'intérêt de la convention pour la société, et se doit de réexaminer chaque année les conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice.

VI.- ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

1. Situation des mandats des membres du Conseil de Surveillance :

Après avoir examiné la situation des mandats des membres du Conseil de surveillance, le Directoire constate qu'aucun de ces mandats ne vient à expiration.

2. Situation des mandats des Commissaires aux Comptes :

Après avoir examiné la situation des Mandats des Commissaires aux Comptes titulaires, et suppléants, le Directoire constate que ces mandats ne viennent pas à expiration.

3. Services autres que la certification des comptes, rendus par les Commissaires aux Comptes :

Conformément à la loi, le Directoire rappelle le montant des honoraires des Commissaires aux comptes, au titre des services autres que la certification des comptes fournis au cours de l'exercice 2019/2020 (au titre de la clôture 31/10/2019) :

Le Comité d'Audit du 21 janvier 2020 a approuvé le principe et les honoraires des Commissaires aux comptes, dans la cadre de l'application du dispositif de la loi Sapin 2 par le Groupe, pour l'actualisation de leur mission de revue de la conformité des contrôles mis en place par certaines filiales. La première mission, menée au cours de l'exercice précédent, avait été approuvée par l'assemblée générale du 1er avril 2020, sur présentation du rapport annuel de gestion du directoire. Les honoraires de cette seconde mission sont identiques, soit

respectivement 15 750 € HT pour MCR, et 26 250 € HT pour FAE. Compte tenu de la crise sanitaire, les diligences ont été différées pour certaines entités et sont en cours de finalisation.

○○○○○

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information ou précision que vous souhaiteriez recevoir,

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif au Directoire de sa gestion pour l'exercice clos le 31 octobre 2020.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions soumises par le Directoire à votre vote.

Le Directoire